



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_113-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Luc CHAPUT, Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-113 : ECONOMIE - COMPTE RENDU ANNUEL DE LA ZAC JULLIAT EST

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'aménagement de la zone d'activités de Julliat Est a été concédé par délibération du 15 décembre 2016 et pour une durée de 12 ans, à la société d'équipement d'Auvergne (SEAu) devenue Assemblia au 1^{er} janvier 2020.

Conformément à l'article 21 de la concession d'aménagement, le concessionnaire doit fournir à la collectivité un compte-rendu annuel d'activité.

Etat des dépenses et recettes au 31/12/2021 :

Dépenses	Montant (k€)	Recettes	Montant (k€)
Acquisitions foncières	335	Subventions	243
Etudes ingénierie	2	Participation	1 060
Travaux	1 072	Cessions	533
Frais financiers	12		
Rémunération concessionnaire	115		
Frais divers	57		
Somme	1 593	Somme	1 836

Etat des surfaces cessibles :

La surface cessible sur l'ensemble des deux phases de la ZAC est de 86 893 m². Le tarif des parcelles en bordure de départementales est de 19 € HT / m² ; 17 € HT / m² pour le reste du foncier.

Au 31 décembre 2021 :

- 31 448 m² ont été commercialisés (5 entreprises),
 - 4 201 m² au profit de la SCI OLKARO (15/10/2018),
 - 10 000 m² au profit de la SAS LFI (30/10/2019),
 - 11 730 m² au profit de la SCI GCD IMMO (27/12/2019),
 - 1 500 m² au profit de la SCI ESPERANCE (16/06/2020),
 - 4017 m² au profit de la SARL LIMAGNE TRAVAUX PUBLICS (23/07/2021),
- 55 445 m² sont viabilisés et à commercialiser (dont 2 478 m² font l'objet d'une option).

Perspective 2022 :

- Vente 3 000 m² au profit de la SCI KNB2G (systèmes d'irrigation agricole),
- Vente 1 500 m² au profit de M. CAKMAK (maçonnerie générale).

Bilan financier prévisionnel actualisé (arrondis au millier) :

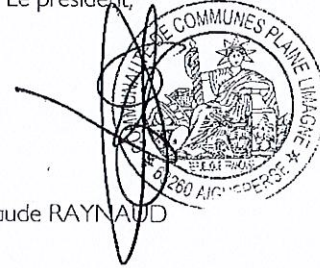
Dépenses	Montant (k€)	Recettes	Montant (k€)
Acquisitions foncières	335	Subventions et/ou participations d'équilibre	453
Etudes d'ingénierie prestataires	7	Participation	1 400
Travaux	2 159	Cessions	1 343
Frais financiers	19		
Rémunération concessionnaire	280		
Frais divers (commercialisation, impôts...)	136		
Marge d'opération	50		
Aléas et imprévus	210		
Somme	3 196	Somme	3 196

Il est rappelé le montant de rémunération important d'Assemblia, que les élus mettent en balance avec le faible investissement du concessionnaire, notamment dans la commercialisation de la zone. Ils demandent que soient précisées dans un prochain conseil les modalités de résiliation du traité de concession.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité 2021 de la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat Est à Aigueperse.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04/10/2022

Le président,

